



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

violet et rose outremer

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou de la préparation : Aluminosilicate de sodium polysulfuré

1.2 Désignation commerciale : Pigment violet 15
Pigment rouge 259

1.3 Identification de la société/entreprise : STE DES OCRES DE France
Impasse des Ocriers
84400 – APT – France

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 00.33 (0)490.746.382
info-distribution@ocres-de-france.com

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

2.1 COMPOSITION

NUMERO CAS : 12769-96-9
NUMERO EINECS : 235-811-0
ref Colour Index 77007

2.2 SUBSTANCES DANGEREUSE POUR LA SANTE: NEANT

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

L' outremer n'est pas classé comme substance dangereuse---Comme toute poussière minérale, l'exposition prolongée peut entraîner des problèmes respiratoires. Au contact des acides, il y a dégagement de sulfure d'hydrogène, gaz fortement inflammable et toxique.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 CONTACT AVEC LA PEAU

Laver à l'eau savonneuse et rincer à l'eau.

4. CONTACT AVEC LES YEUX

Lavage à l'eau immédiat, en écartant les paupières. (15 min au moins)

En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologue

4.3 INGESTION

En cas de doutes ou si les symptômes persistent consulter un médecin.

4.4 INHALATION

Déplacer la personne à l'air libre. En cas d'indisposition consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION RECOMMANDES Tous les moyens conventionnels d'extinction conviennent--

DANGERS SPECIFIQUES : dans les incendies entretenus par d'autres matériaux combustibles, le pigment peut subir une modification chimique et dégager du dioxyde de soufre, gaz irritant

PROTECTION DES INTERVENANTS : un appareil respiratoire isolant doit être utilisé par les pompiers

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1PRECAUTIONS INDIVIDUELLES:

Porter des éléments de protection. Utiliser un masque de protection anti-poussière de type FFP1

6.2PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter les déversements dans les égouts. Éviter le contact avec les acides en raison du risque de dégagement d'hydrogène sulfuré

6.3 METHODES DE NETTOYAGE :

RECUPERATION : aspiration

NETTOYAGE : utiliser de l'eau savonneuse

6.4EVACUATION : Décharge autorisée

6.5 MATERIAUX INCOMPATIBLES : Aucun à notre connaissance

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 MANIPULATION: Manipuler en évitant les dégagements de poussières.

7.2 PREVENTION DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS : Capter les poussières à leur source d'émission

7.3 STOCKAGE : Produit stable dans les conditions normales de stockage. Endroit sec et ventilé
Stocker à l'abri de l'humidité, à l'écart des acides et produits inflammables.

7.4 MATERIAUX D'EMBALLAGE RECOMMANDEE : Sacs papier ou plastique ou fûts carton

7.5 MATERIAUX INCOMPATIBLES : Aucun à notre connaissance

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PROTECTION RESPIRATOIRE : Porter un masque à poussière de type FFp1

8.2 PROTECTION DES MAINS : Porter des gants appropriés

8.3 PROTECTION DES YEUX : Port de lunettes

8.4 MESURES SPECIFIQUES D'HYGIENE : Ne pas manger, boire, fumer pendant l'utilisation

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 ASPECT : Poudre

9.2 COULEUR : Violet ou rose (19, 5029)

9.3 ODEUR : Inodore

9.4 VALEUR PH : 6-9

9.5 TEMPERATURE DE DECOMPOSITION : Perte de soufre au-dessus de 400°C

9.6 TEMPERATURE D'EBULLITION : Pas applicable

9.7 POINT D'ECLAIR : Pas applicable

9.8 INFLAMMABILITE : Ininflammable

9.9 AUTO-INFLAMMABILITE : Non auto inflammable

9.10 PROPRIETES COMBURANTES : Non explosif

9.11 PRESSION DE VAPEUR : Négligeable

9.12 DENSITE RELATIVE : 2.35 environ

9.13 SOLUBILITE : Insoluble à l'eau

9.14 COEFFICIENT DE PARTAGE : Non applicable

9.15 AUTRES DONNEES : Néant

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 STABILITE : Stable dans les conditions normales de stockages

10. REACTION DANGEREUSES : Aux températures supérieures à 400 ° C en présence d'air, une réaction exothermique peut se produire avec dégagement de dioxyde de soufre.
Dégagement de sulfure d'hydrogène – au contact des acides

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. TOXICITE ORALE AIGUE :

Administration orale (Rat) LD50: > 10,000 mg/kg

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

IMPACT POSSIBLE SUR L'ENVIRONNEMENT / ECOTOXICITE : L' outremer est un pigment de synthèse équivalent à la pierre naturelle lapis-lazuli. Il est extrêmement stable sauf en milieu acide où il y a décomposition en produit siliceux blanc avec dégagement de sulfure d'hydrogène.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 PROCEDURE DE NEUTRALISATION ET DE DESTRUCTION DU PRODUIT : mise en décharge contrôlée.

13. PROCEDURE DE DESTRUCTION DE L'EMBALLAGE CONTAMINE : Emballage non réemployable, à mettre en décharge contrôlée.
L' outremer ne doit pas être éliminé là où il y a un risque de contact avec des acides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 GGVSee/ IMDG CODE : non réglementé

14.2 GGVE/ GGVS : non réglementé

14.3 UN N° : non réglementé

14.4 RID/ ADR : non réglementé

14.5 ICIAO/ IATA-DGR : non réglementé

14. ADNR : non réglementé

L'outremer n'est pas classé comme produit dangereux. Ne pas transporter avec des acides

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce pigment naturel n'est pas une préparation dangereuse, du point de vue des réglementations de la CEE concernée. Les emballages possèdent l'inscription de sécurité:

S14 – conserver à l'écart des acides

S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout

16. AUTRES DONNEES

Bien que les pigments d' Outremer ne soient pas dangereux, la respiration des poussières de toute nature doit être évitée dans l'intérêt général de la santé et de la sécurité. Utiliser un extracteur de poussières ou un masque anti-poussières si nécessaire.(Cf §8)

Cette fiche de sécurité a été réalisée conformément à la directive Européenne 91/155/EG

Les renseignements que cette fiche contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances.